



Raccordement à l'eau construction existante

Par **agnes**, le **09/10/2009** à **14:01**

Bonjour,

Propriétaire d'une ancienne gare achetée en 2007 définie dans l'acte de vente comme petite maison d'habitation sans confort sans électricité sans eau courante. J'ai fait installer l'électricité à ma charge entièrement. Aujourd'hui je fais la demande pour être raccordée à l'eau. La maison est à 200 m du premier voisin. Peut-on me refuser cette extension du réseau public? Par avance merci de me répondre.